



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N°67071/06.2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept juin à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SCHACKIS (Maire).

Date de la convocation et son affichage : 20 juin 2017

Date d'affichage du PV : 03 juillet 2017

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 8

Présents : Jean-Pierre SCHACKIS, Marcel TRITZ, Claude GUIBON, Marc WEBER, Sabine REICHHELD, Jean-Marc WINSTEIN, Olivier HOFFMANN, Audrey HOFFER

Absents excusés : Thierry KUGEL

Pouvoirs : Michel BEYER par Jean-Pierre SCHACKIS

Monsieur Olivier HOFFMANN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Générales.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

N° de délibération	Nomenclature	Code matière	Objet de la délibération
DE_2017_601	5.2	Fonctionnement des assemblées	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente
DE_2017_602	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Transfert de la compétence assainissement collectif au Syndicat des Eaux de Wintersbourg
DE_2017_603	8.1	Enseignement	Rythmes scolaires
DE_2017_604	2.2	Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols	Vente de terrain lotissement
DE_2017_605	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Divers

En début de séance Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Vente de terrain lotissement

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ce rajout.

* * * * *

DE 2017 601 : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente

Vote : 9 pour

Le maire fait lecture du PV de la séance du 14 juin 2017. Le PV est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

DE 2017 602 : Transfert de la compétence assainissement collectif au Syndicat des Eaux de Wintersbourg

Vote : 9 pour

VU l'arrêté interpréfectoral n°2008-DRCLAJ/1-045 en date du 11 septembre 2008 portant modification et transformation en syndicat à la carte du Syndicat des Eaux de Wintersbourg ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-17 et L5212-16 ;

VU la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 ;

VU le plan de zonage de la Commune de BUST approuvé en 2005,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (9 voix pour) :

- sollicite le transfert au Syndicat des Eaux de Wintersbourg avec effet du **1^{er} janvier 2018** (pour les délibérations transmises avant le 30 juin 2017), de la compétence assainissement collectif : collecte, transport et traitement des eaux usées ;

- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président du Syndicat des Eaux de Wintersbourg ;

- approuve le transfert de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de cette compétence. Ces transferts seront validés par une convention entre la commune et le Syndicat des Eaux de Wintersbourg ;

- constate que du personnel sera transféré au Syndicat des Eaux de Wintersbourg, dans le cadre de ce transfert de compétence.

DE 2017 603 : Rythmes scolaires

Vote : 9 pour

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques qui permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur 4 jours,

Considérant les résultats du sondage réalisé auprès de l'ensemble des familles concernées à Bust et Pfalzweyer qui est favorable à ce retour à la répartition sur 4 jours,

Considérant la décision du conseil d'école en date du 30 juin 2017 approuvant l'organisation de la semaine scolaire et les horaires à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, à savoir :

Ecole de BUST		Ecole de PFALZWEYER	
matin	Après-midi	matin	Après-midi
8h15 à 11h45	13h30 à 16h00	8h30 à 12h00	13h45 à 16h15

- Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant la large adhésion à un retour à la semaine scolaire de 4 jours :
- décide de se prononcer pour l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours et charge le maire de demander la dérogation nécessaire,
 - décide la mise en place de cette organisation dès la rentrée de septembre 2017
 - charge M. le Maire de transmettre la présente délibération aux services de l'Education Nationale.

DE 2017 604 : Vente de terrain lotissement

Vote : 9 pour

Le Conseil Municipal décide de vendre le lot du lotissement "Plein Sud" suivant :

- **Lot n°6** (viabilisé) parcelle section 16 n°195 d'une surface de 7,01 ares au prix de 4 000,- € HT l'are (délibération du 9 novembre 2010) à Monsieur Ludovic WEHRUNG domicilié au 17 rue de Durstel à DRULINGEN soit un prix total de **28 040,-€ HT soit 33 648,-€ TTC**.

Les frais d'acquisition et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le maire ou à défaut l'un des adjoints sont autorisés à signer l'acte de vente.

DE 2017 605 : Divers

- Festivités du 14 juillet :

Les festivités du 14 juillet auront lieu à Bust cette année à partir de 11h.

Le départ du défilé aura lieu à la place des charpentiers. Il se rendra à la place du village pour l'inauguration de la fresque, puis continuera jusqu'à l'abri des fêtes.